

PROCES VERBAL

du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire

20 avril 2011

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire s'est réuni en séance plénière le :

Mercredi 20 avril 2011

9h00

Présidence de l'Université – salle du Conseil

PROCES VERBAL APPROUVE AVEC 1 ABSTENTION LORS DU CEVU DU 29 JUIN 2011

COLLEGE ENSEIGNANT A ET B

MEMBRES PRESENTS

Collège enseignants A

M. Eric DELABAERE, M. Aziz BALLOUCHE, M. Serge BLONDEL, M. Fabrice GUERIN, Mme Isabelle RICHARD.

Collège enseignants B

M. Dominique JONCHERAY, M. Christophe DANIEL, Melle Sandra PALMERO.

MEMBRES ABSENTS

Mme Geneviève MAURAS, Mme Monique SAUNIER.

MEMBRES EXCUSES

M. François SAUVAGE.

AYANT DONNEES PROCURATION :

M. Adnan MECHBAL, M. Guillaume Nicolas, M. Didier LE GALL, Mme Sabine MALLET, M. Jean-René MORICE.

COLLEGE "BIATOSS"

MEMBRES PRESENTS

Mme Monique BERNIER, Mme Christine BEDU

AYANT DONNEES PROCURATION :

Mme Brigitte BICHET, Melle Emilie BOMAL.

COLLEGE « ETUDIANTS »

MEMBRES PRESENTS

M. Quentin DAUBIT, Melle Enora BLANCHARD, M. Cédric MIDOUX, Melle Sandrine POUPET, M. Thibault ALBRESPY, M. Aurélien OTON.

AYANT DONNE PROCURATION

M. Pierre GENTILHOMME

ABSENTS

M. Maxime CHATEAU
M. Alexandre WADOUX
M. Charlie ZERNA.
M. Julien VAIDIE
Melle Sonia NOUR
M. Anas CHADIL
M. Abdel Aziz SOULTANE
Melle Charlotte GODIN
M. Guillaume IFRAH

EXCUSE

M. Thibault MARQUIS

COLLEGE « PERSONNALITES EXTERIEURES »

PRESENTES

M. Sébastien CHAUVET, représentant du Directeur du CLOUS.

ABSENTS

M. Philippe MUSSET, Représentant du comité d'expansion
Représentantes administratives du Conseil Régional.
M. Cyrille LAHEURTE, Représentant de la CCI Maine et Loire

MEMBRES INVITES

PRESENTS

M. MEIGNEN
M. PROUCHET, Directeur du SUAPS
Mme CLEDY, Directeur de l'IUT.
Mme LUSSON, représentante du STIC.
Mme FAVREAU, Doyen de la Faculté de Droit, Economie et Gestion.
Mme Véronique MARCHAIS, UFR SPIS
M. MARCILLOUX, Assesseur à la pédagogie, UFR lettres, Langues et Sciences Humaines.
M. BIROTHEAU, Directeur de la Culture
Mme Callet Bianco, ITBS.

MEMBRES EXCUSES :Le représentant de l'Inspectrice d'Académie

ABSENTS : M. le Représentant de l'IUFM 49

SOMMAIRE

1. Informations	3
2. Calendrier universitaire 2011/2012 : 10ème mois de bourse, date de rentrée administrative.	5
3. Bilan de l'utilisation des rapports d'évaluation dans chaque composante.....	5
4. Elections des membres à la commission d'évaluation :	10
5. Licence économie et gestion mention ingénierie des services : création d'un parcours, arts du spectacle option théâtre et option cinéma audiovisuel (L3) :	11
6. Renouvellement d'habilitation des capacités de médecine :	12
7. Renouvellement de D.I.U. (avec modifications) : (Faculté de médecine).....	12
8. Conventions :	13
9. Dossiers FSDIE	15
10. Questions diverses.....	17

1. Informations

IDEX

M. Martina signale que le projet initiative d'excellence dans le cadre du grand emprunt n'a pas été retenu par le jury. Un nouveau dossier sera déposé en tenant compte des remarques du jury notamment sur les critères « gouvernance ». Le bloc « scientifique » a été jugé satisfaisant.

Evaluation des formations :

M. Martina constate un progrès très net dans l'évaluation des formations. En master, l'appréciation est plus favorable que lors de la dernière évaluation. Il félicite les porteurs de projets pour leurs efforts dans la conception, la rationalisation des dossiers. Pour les mentions de master, on comptabilise 19 avis A sur 25 et pas d'avis C sauf pour quelques spécialités en partenariat.

Le rapport global pour les masters est fait au niveau de l'académie. La bonne interprétation se fait donc au niveau du PRES. L'évolution actuelle et le souhait du Ministère est une forte articulation des masters au sein du PRES voire à terme la délivrance des diplômes par le PRES. Dans l'état actuel des choses, la délivrance des diplômes n'est pas dans les missions du PRES. Cependant, l'université sera fortement incitée à mener une réflexion au niveau master sur le plan régional voire à plus long terme au plan inter-régional.

M. Delabaere ajoute que l'évaluation par l'AERES accorde pour toutes les filières une attention particulière au pilotage à la mise en place de l'autoévaluation.

Au niveau licence :

L'évaluation de l'établissement est satisfaisante avec une progression des avis A. Cependant, une démarche reste à développer au niveau de l'analyse du devenir des étudiants.

Au niveau LP

Il y a eu une consigne entre le Ministère et l'AERES, les licences professionnelles habilitées après 2007 ne sont pas évaluées.

Globalement il est remarqué :

- bon lien avec le milieu professionnel,
- défaut de pilotage de façon générale,
- partenariat avec les organisations professionnelles à mettre en place,
- défaut d'informations sur l'insertion professionnelle.

Au niveau MASTER :

- Panorama général en progression,
- Bonne perception de l'organisation globale
- Point faibles : certaines redondances au niveau régional, certains appuis recherche insuffisants.

M. Martina reprend le point sur les partenariats et les collaborations :

Il faut que les partenariats soient des partenariats de pilotage et nous en sommes responsables. Cette politique de partenariat doit évoluer vers une politique d'offre. Ceci est également vrai pour la recherche.

Il émet une réserve sur la remarque de l'AERES pour le suivi des étudiants de licence. Il s'interroge sur l'utilité de ce suivi. Il fait remarquer que ce chantier nécessite de gros moyens humains et financiers.

La remontée de l'AERES au MESR se fera vraisemblablement début juin. L'offre de formation remodelée sera remontée au MESR avant octobre. La validation définitive par le passage devant le CNESER se fera avant juin 2012.

M. Martina informe qu'un courrier aux porteurs de projet sera envoyé afin d'alerter ces derniers sur les modifications éventuelles à apporter aux maquettes. Il faudra anticiper sur les modifications dès maintenant.

Pour l'envoi des tableaux comparatifs des évaluations sur les 3 universités, M. Martina précise qu'il faut au préalable un accord entre les 3 universités pour la diffusion.

M. Delabaere précise qu'il y a un décalage de date dans le calendrier de gestion par l'AERES entre les universités.

Documents d'information mis à disposition des membres du CEVU :

- **Panorama des inscriptions** : il souhaite que les remarques sur ce document soient remontées. Le mode de diffusion sera défini ultérieurement.
- **Panorama des examens** : ce document a évolué mais il est encore perfectible. Il reprend les données remontées au Ministère. Pour certaines formations cela donne un éclairage, reste à définir sur ce que l'on veut en faire.

Pour ces deux panoramas, en comparaison de ceux de l'année passée un travail complet a été effectué sur la formation continue et les écoles doctorales.

- **Bilan des subventions FSDIE 2010.**

Arrêté du 22/03/2011 relatif au régime des études en vue du diplôme général en sciences médicales, sciences pharmaceutiques et odontologie.

M. Delabaere annonce également la parution de l'arrêté du 22/03/2011 relatif au régime des études en vue du diplôme général en sciences médicales, sciences pharmaceutiques et odontologie. La mise en place aura lieu à partir de la rentrée 2011. Il s'agit de la poursuite de l'inscription des études médicales dans le schéma LMD.

CLOUS :

M. Delabaere fait part du départ de Mme Lannaud, Directrice du CLOUS Angers. Elle prend de nouvelles fonctions au Vice Rectorat de Wallis et Futuna au 2 mai prochain.

2. Calendrier universitaire 2011/2012 : 10ème mois de bourse, date de rentrée administrative.

Différents votes ont déjà eu lieu notamment sur le cadrage général reprenant les vacances, les grandes dates (portes ouvertes...) ainsi que le calendrier spécifique pour les UELs.

Le cahier des charges sur le 10ème mois de bourses reprend ce qui avait été voté au CA du mois de juillet dernier et le cahier des charges du Ministère qui souhaite une remontée de ce document pour le 5 mai 2011.

Le calendrier fait notamment apparaître :

- pour toute licence : la date de pré-rentrée, la date de fin de présence obligatoire des étudiants avant la fin juillet incluant l'ensemble des sessions d'examen et fixée au moins 10 mois après celle de la pré-rentrée (sauf possible soutenance de stages en septembre), un mois entamé est compté comme un mois complet.

M. Delabaere met au vote l'ensemble des fiches reprenant le cadrage du 10ème de bourse. Ces fiches englobent le cadrage du Ministère.

Les composantes devront fixer un calendrier plus précis en terme de jury. Il n'y aura pas de remontée au CEVU mais il faudra remonter ce document à la DEVE.

Maintenant chaque université est autonome quant à la date de rentrée administrative (décret n° 2010-1426 du 28 novembre 2010).

M. Delabaere propose un vote sur la date de rentrée administrative au 1er octobre 2011 pour l'université d'Angers.

Le CEVU émet un avis favorable sur l'ensemble du calendrier universitaire 2011-2012 à l'unanimité.

3. Bilan de l'utilisation des rapports d'évaluation des formations dans chaque composante

M. Delabaere indique qu'un bilan global de l'évaluation des formations a été présenté au CEVU de novembre. Il a été demandé alors à chaque composante de faire remonter leur propre bilan sur l'utilisation des résultats des questionnaires d'évaluation.

L'évaluation est un point important pour l'AERES mais également comme outil de pilotage interne à l'Université.

Globalement, M. Delabaere constate une bonne organisation pour la diffusion au niveau licence 1 et DUT. Des progrès restent à accomplir aux autres niveaux.

Présentation du Doyen Faculté de Droit, Economie et Gestion.

Mme Favreau constate d'une part que ce dispositif a permis de faire émerger les grandes difficultés pour communiquer efficacement avec les étudiants. En effet, la multiplication de l'utilisation des listes de diffusion "étudiant", engendre une perte d'informations ou bien les étudiants prêtent moins d'attention aux courriers électroniques. Cela donne une image de désorganisation. C'est un vrai souci à identifier. D'autre part, elle indique que cette enquête a été menée en 2009/2010, c'est à dire la première année de mise en place du plan réussite en licence. Il convient d'analyser les informations obtenues en tenant compte de cette contrainte. Les étudiants ciblés étaient majoritairement des primo entrants, avec une image "dépassée" de l'université. Parallèlement il y avait le point de vue des redoublants, qui se trouvaient dans la situation de faire cohabiter deux systèmes avec l'introduction des évaluations continues des cours magistraux qui a entraînée certaines difficultés.

Mme Favreau indique que les résultats des enquêtes de cette année sont très attendus. Cela va permettre d'avoir du recul pour les choix de la composante en particulier pour le choix des appels à projet.

Une réflexion est à mener notamment sur le plan réussite en licence tel qu'il est décliné à la Faculté de Droit, Economie et Gestion avec comme spécificité le recours à un coordinateur plan licence. Doit-il être pérennisé en l'état, doit-il être amélioré ? Quelles sont les instances à mettre en place en croisant les informations de l'AERES.

Le premier résultat tangible est la mise en place d'un conseil de perfectionnement dans les prochains jours ayant pour objectif de croiser les résultats des évaluations, les avis de l'AERES et des étudiants.

L'année passée tous les jurys de L1 ont été suivis d'une commission pédagogique permettant de faire le point sur le fonctionnement.

Pour la rentrée prochaine il y aura l'analyse d'une cohorte globale : en effet il faut un recul minimum de 3 ans (un cursus de licence) pour mesurer l'impact des choix pédagogiques forts dans cette première année de licence. La population de 1ère année est hétérogène. Des strates différentes peuvent être identifiées. Il faudra faire un suivi de ces strates : les étudiants réussissent-ils mieux en 3 ans ? Pour ceux qui n'ont pas réussi à quel moment ont-ils eu des difficultés ? Tous ces éléments participeront à la mise en place du plan licence 2.

Présentation de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines – M. Marcilloux assesseur à la pédagogie

M. Marcilloux indique que l'UFR s'interroge sur le taux de réponse. Malgré des tentatives d'amélioration le taux de réponse reste très variable selon les départements.

Pour les formations professionnelles avec stages il sera impossible de transmettre « physiquement » le questionnaire après le stage. Il faudrait sans doute envisager une dématérialisation du questionnaire.

Les conseils de perfectionnement par département seront mis en place. Une particularité de l'UFR est le croisement des informations avec le questionnaire des enseignants référents.

Les questions ouvertes sont difficiles à analyser. Elles permettent de prendre conscience de certains points par exemple sur les dispositifs poursuites d'études qui semble encore mal appropriés.

Un travail sera effectué sur 4 axes:

1 - la communication sur la poursuite d'études, l'insertion.

2 - la quantité de travail à fournir: compte tenu des informations recueillies, il apparaît que des informations doivent être précisées sur la quantité de travail. Dans la prochaine offre de formation, le temps de travail « étudiant » et temps de travail « cours » sera affiché dès le début de l'année.

3 - un retour pédagogique sur les évaluations (diffusé au niveau des équipes pédagogiques pour renforcer l'existant)

4 - les stages (nature, volume, organisation et perception professionnalisante dans la formation). Pour ce qui est de la place et du volume avec les unités de pré professionnalisation tous les étudiants de licence auront deux semaines de stages. Pour ce qui est de l'organisation du temps de stage sur le temps pédagogique ce point devra être retravaillé. M. Marcilloux note également de nombreuses remarques dans les questions ouvertes sur la fraude aux examens.

Présentation de l'IUT par M. Cledy Directeur de l'IUT

Les derniers résultats donnent pour les primo arrivants 80 % de réponses.

Le retour de l'évaluation a fait l'objet d'une discussion au conseil de direction et échanges dans les conseils de départements. M. Cledy indique qu'il positionne ce dispositif d'évaluation comme un outil de pilotage, en sensibilisant son équipe à l'évaluation. Il s'agit d'un support à la connaissance et à la compréhension des jeunes et de leurs attentes et un préalable au choix d'actions. Il souhaite mettre l'accent sur l'évaluation dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens, il estime n'avoir pas toujours mis l'accent sur l'évaluation. Des actions ont été mises en place en terme de communication interne et externe. Un accord de partenariat a été signé avec le rectorat pour les baccalauréats STI 2d, STL. Il faudra améliorer l'insertion de ces jeunes.

Lors des portes ouvertes des efforts ont également été fait avec l'installation par exemple d'un stand CROUS. L'usage de la plateforme moodle a largement été intensifié dans le département technique de commercialisation. Les premiers résultats sont encourageants. En matière de communication des écrans d'informations ont été installés. Les départements devront faire un retour d'informations à ce sujet.

Il a été évoqué la nécessité d'une plus grande rigueur dans la distribution des questionnaires qui peut avoir lieu soit à la fin de la formation soit à l'issue des soutenances. Les enjeux sont importants.

Concernant la date de rentrée, des critiques sont émises sur le fait qu'elle soit positionnée un vendredi. Il serait plus opportun de commencer les cours en début de semaine afin d'éviter les frais de déplacement.

Autre point à aborder : l'intégration des jeunes. Les rencontres d'intégration sont soumises à l'accord du Directeur, cependant M. Cledy reste attentif au problème d'addiction. Une journée institutionnelle d'intégration telle que la Fête de la Rentrée au mois d'octobre semble un bon projet.

Il revient sur le vécu dans la formation. Les points abordés dans les questionnaires sont :

- Le parrainage,
- Le rythme des évaluations et l'accompagnement pédagogique,
- La critique sur la répartition sur les heures CM TP TD, (cependant beaucoup de choses ont déjà faite à ce sujet)
- Les locaux : pas de foyer, pas de salles de travail (les travaux sont programmés sur plusieurs années, ces problèmes seront donc résolus).

Actuellement l'IUT travaille sur des tableaux de bord en lien avec le plan quinquennal et l'évaluation de l'IUT présentée précédemment au CEVU. Il souhaite une augmentation des ratios et estime que la relation à l'étudiant doit rester le cœur du métier.

M. Delabaere s'adresse aux Directeurs de composantes afin de savoir si le questionnaire propre aux filières a bien été utilisé.

Mme Favreau répond que dans la dernière version, des questions ont été adaptées compte tenu de l'organisation de la composante. Par exemple dans le cadre de la mise en place du tutorat obligatoire (avec augmentation de TD disciplinaires) les questionnaires ont été revus pour mesurer les évolutions en la matière.

M. Ballouche constate aussi qu'il y a une mauvaise information sur la poursuite d'études. Il souhaite s'interroger sur les modalités et le type de communication attendue par les étudiants. Deux réunions d'informations sont organisées dans l'année mais les étudiants souhaitent aussi connaître les poursuites d'étude à l'extérieur de l'université.

M. Oton estime qu'il faut impliquer les associations dans les journées de pré-rentree. Les associations doivent être considérées comme un relai d'informations auprès de l'étudiant.

Dans le cadre de l'ISTIA, M. Guérin ajoute que les promotions sont beaucoup plus petites. Généralement, deux réunions paritaires par an sont obligatoires et organisées pour tous les étudiants par l'équipe pédagogique. Les problèmes sont remontés directement dans ces instances.

Mme Favreau pense que ce système est efficace, cependant il est difficilement applicable pour une gestion des inscriptions ouverte avec une grande masse d'étudiants. Les BDE n'ont peut être pas été assez sollicités.

Mme Lusson du STIC rappelle que des formations sont organisées pour la plateforme moodle Cette plateforme n'est pas seulement utilisée pour la mise en ligne de cours, mais également pour la mise à disposition de documents d'aides, des plannings...

Melle Palmero estime que les étudiants doivent aussi se prendre en main.

M. Martina précise que l'information est une relation entre un émetteur et un récepteur. Il doit y avoir un retour. Chacun doit prendre ses responsabilités.

Sous le terme « information attendue par l'étudiant », il y a aussi une inquiétude sur leur devenir. Il est également pleinement d'accord avec le rôle important du relai par les associations.

Il rappelle qu'il faut être conscient que dans les méthodes pédagogiques elles-mêmes, il y a aussi des informations qui vont au delà du contenu pédagogique. Il constate de nombreux progrès dans ce sens.

Présentation de l'évaluation à l'ISTIA, M. Guérin.

Il rappelle que les étudiants sont sélectionnés pour un cursus de 5 ans. Il est donc plus facile d'instaurer un suivi. L'évaluation se fait à travers de plusieurs dispositifs :

- Evaluation de l'enseignement (imposé par la CTI),
- Evaluation de l'année : commission paritaire, enquêtes.
- Evaluation de la formation lors de la soutenance en septembre (cycle prépa ou cycle ingénieur) : équilibre cours, cohérence entre les années,
- Suivi par le maître de stage (accueil, formation, lacunes éventuelles)

- Placement des étudiants à l'issue de la formation (fonctions, postes, évolution des métiers)
- Enquêtes en cohérence avec le BAIP à plus 18 mois

Une synthèse est faite chaque année et discutée au niveau de la commission pédagogique de l'ISTIA ce qui permet de dégager des axes d'amélioration. Ces axes sont proposés au conseil de perfectionnement de l'Ecole et mis en place pour l'année suivante. C'est un réel outil de pilotage de la formation.

M. Meignen souhaite que l'ISTIA participe à la commission d'évaluation. Il remarque que l'évaluation qui est faite au moment des soutenances de stages est un dispositif à reprendre notamment pour les masters.

Mme Palmero pense également qu'il y aurait plus intérêt à distribuer les questionnaires lors de la soutenance de stage.

Présentation de Mme RICHARD, Faculté de Médecine

Il a été décidé d'utiliser la différence entre l'évaluation PCEM1 de l'année passée et celle de la PACES de cette année. Sur l'évaluation PCEM1 de l'an dernier il y a un certain nombre de commentaires qui sont identiques à l'année précédente et qui peuvent donc être utilisés.

L'évaluation est bonne : pour l'intérêt du contenu des cours et des ED, 85 % des étudiants sont satisfaits ou très satisfaits. Concernant l'ambiance de travail les réponses sont aussi très satisfaisantes. Lors du diaporama de présentation de la Faculté aux portes ouvertes ces points seront mis en avant.

M. Delabaere souhaite savoir par qui a été traité les résultats du questionnaire ? Mme Richard répond que l'analyse a été faite par le comité de pilotage PACES. La diffusion se fait sous un format papier en amphi lors des examens pour arriver à des taux d'exhaustivité important.

Sur l'évaluation du D1 médecine (L3) la faculté rencontre de grosses difficultés pour utiliser le questionnaire car les enseignements sur les 2 semestres sont organisés de façon radicalement différente avec des équipes pédagogiques différentes et une évaluation commune. Pour ces formations, il faudrait plutôt une évaluation ciblée sur des blocs d'enseignement afin de pouvoir ensuite exploiter les données.

Présentation de Mme Véronique Marchais (membre de la commission d'évaluation) - UFR SPIS

Les évaluations concernent la P1 et la 3^{ème} année de pharmacie, le taux de participation est important en 1^{ère} année : 89 % de participation. Il en ressort que le choix de la formation correspond dans 82 % des cas au métier envisagé et au premier choix.

L'information obtenue lors des journées portes ouvertes, des salons et forums participe au choix de la formation des étudiants.

L'année dernière le 1er contact avec la 1^{ère} année donnait un taux de satisfaction d'au moins 83 %. Il sera intéressant de comparer avec les chiffres de cette année.

Au niveau du vécu de la formation les résultats obtenus sont très satisfaisants (ED, cours magistraux). Le niveau de travail est jugé élevé voir très élevé et la mise en place du tutorat est suivi par quasiment 70 % des étudiants avec un taux de satisfaction important.

Par rapport à l'évolution du projet et dans cette perspective la 1^{ère} année est complètement en adéquation avec le projet professionnel envisagé par les étudiants.

Pour la L3, 84 % de participation. Il reste des efforts à faire sur l'information à divers niveaux (emploi du temps...). Une enquête sera menée par la cellule communication sur les améliorations possibles.

En L3, une grande quantité de travail hebdomadaire est constatée due à la réforme en L2. Les enseignants ont travaillé sur une nouvelle répartition des cours.

Mme Marchais signale que les étudiants de pharmacie déclarent ne pas connaître la charte des examens.

Elle ajoute que beaucoup d'efforts ont été fait au niveau matériel (salle informatique, locaux signalisés pour les associations, achat de photocopieurs). Un centre de document commun est en projet. Les étudiants sont satisfaits des services administratifs. Elle constate cependant qu'ils ne connaissent pas tous les services de l'université ainsi que le fonctionnement général de l'Université.

Mme Marchais souligne qu'une population de 75 % des étudiants estime que la formation prend en compte les réalités du monde professionnel.

Mme Richard constate dans l'analyse des souhaits de réorientation 50 % sont ciblés vers les filières paramédicales. Ce paramètre doit être pris en compte dans les stratégies de réorientation et des résultats. La faculté reste cependant confrontée aux problèmes liés à la réglementation.

Conclusion : M. Meignen précise que l'évaluation sera élargie aux unités d'enseignement. M. Delabaere regrette l'absence de bilans présentés par la faculté des sciences (excusée, ni le directeur ni l'assesseur à la pédagogie pouvant être présents) et par l'ITBS. Aucun questionnaire de l'ITBS n'est revenu. C'est regrettable compte tenu d'un effectif d'étudiants important. Il remercie les intervenants pour les bilans présentés. Ceci sera renouvelé tous les ans.

4. Elections des membres à la commission d'évaluation :

M. Delabaere rappelle que cette commission devenue statutaire est constituée de 16 membres :

Le Vice-Président du CEVU,

Le Chargé de mission évaluation,

Un référent évaluation par composante désigné par son Directeur,

2 enseignants-chercheurs ou enseignants élus par le CEVU parmi ses membres,

1 personnel BIATOSS élu par le CEVU parmi ses membres,

2 représentants étudiants élus par le CEVU parmi ses membres,

Le Directeur du SUIO IP ou son représentant.

Siège en qualité d'invité le Directeur des Enseignements et de la Vie Etudiante ou son représentant.

M. Delabaere procède à l'élection.

Sont élus à la commission d'évaluation :

Collège enseignant :

- Dominique Joncheray 21 voix

Collège BIATOSS :

- Monique Bernier : 21 voix

Collège étudiants :

- Sandrine Poupet : 18 voix

- Cédric Midoux : 20 voix

5. Licence économie et gestion mention ingénierie des services : création d'un parcours, arts du spectacle option théâtre et option cinéma audiovisuel (L3) :

Mme Callet Bianco, responsable de ce parcours ainsi que M. Birotheau, Directeur de la culture assistent au CEVU pour présenter ce point.

M. Delabaere précise que ce projet a pour but d'intégrer les DU théâtre et cinéma dans les formations habilitées et dans un premier temps dans la licence ingénierie des services. Ce nouveau parcours sera intégré au niveau L 3.

M. Birotheau explique que la forte demande dans ces formations a conduit la direction de la culture à réfléchir à un cursus diplômant. Par ailleurs, la poursuite dans certaines filières spécialisées nécessite un niveau licence ou master.

Les fondamentaux enseignés à l'ITBS sont essentiel dans la formation (juridique, gestion, méthodologie) et correspondent à de vrais besoins des professionnels.

M. Delabaere s'interroge sur les conditions d'accès notamment par option.

M. Birotheau répond que les capacités d'accueil sont de 24 étudiants par option.

Pour l'option théâtre M. Birotheau explique qu'il existe un tarif préférentiel en partenariat avec le NTA et qui permet d'obtenir des places à coût très réduit. Les étudiants doivent ensuite faire une critique accompagnée par les auteurs et les metteurs en scène.

M. Birotheau indique que les stages ont lieu durant la période d'été (correspondant à l'époque de nombreux festivals) car les possibilités de stage sont plus nombreuses.

Mme Callet Bianco informe que le projet doit être retravaillé du point de vue du stage. Elle indique que les enseignements du S5 seront en grande partie communs avec les enseignements de la L1 (remise à niveau, sciences sociales, gestion, langues avec des groupes de niveau). Les étudiants sont les seuls étudiants de la L3 ingénierie des services présents sur le site à cette période.

Melle Palmero s'étonne que les étudiants puissent être diplômés au niveau L3 alors qu'ils suivent les cours de L1.

Mme Callet Bianco répond qu'il s'agit de cours de remise à niveau donc cela ne devrait pas leur porter préjudice. L'ITBS procède de la même façon pour les L3 nouveaux entrants en tourisme.

Melle Palmero en déduit que les flux seront des flux externes uniquement. Il est compliqué d'alimenter ce parcours avec des étudiants qui ont déjà validé le S1.

M. Delabaere souhaite des précisions à ce sujet.

Melle Palmero trouve que le fait d'exclure les étudiants d'ingénierie des services d'un parcours intégré à cette même licence pose problème.

Mme Callet Bianco propose l'idée de parcours personnalisés pour ces étudiants.

M. Delabaere remarque que pour les unités de mise à niveau au S5 aucune attribution d'ECTS n'est prévue et souhaite une confirmation sur ce point.

M. Ballouche pense que la maquette doit être reprise. Qu'est-ce qui justifie que le stage soit intégré au S5 entant donné qu'il a lieu en fin de S6 ? Dans ce cas comment s'organisera le jury de semestre avec quelles notes ? Que proposer aux étudiants mobiles ? L'organisation de la 2ème session sera compliquée à organiser.

M. Delabaere rappelle que dans la structuration générale de la licence ingénierie des services le stage est au semestre 5.

M. Ballouche rappelle qu'il s'agit d'une licence générale à finalité professionnelle. Il pense qu'il faudra voter ou décider de capacités d'accueil pour permettre la sélection entre les deux options.

Melle Palmero ajoute qu'à l'UFR Droit Economie et Gestion la remise à niveau pour les L3 en début d'année (L3PEM par exemple) n'est pas sanctionnée par des ECTS mais les cours de mise à niveau sont différents de la 1ère année.

M. Delabaere propose un report de ce point au CEVU de mai, considérant les nombreuses interrogations que pose le dossier présenté. Il propose un vote sur l'actuel projet.

Le CEVU émet un avis défavorable avec une abstention sur ce projet.

Des informations complémentaires devront être apportées sur la maquette :

- Les capacités d'accueil,
- Les conditions d'accès,
- Les remises à niveau et de façon générale l'articulation avec les cours de L 1
- Le positionnement du stage (semestre, nb d'ECTS)

6. Renouvellement d'habilitation des capacités de médecine :

- **Capacité de Médecine pénitentiaire**
- **Capacité Pratiques médico-judiciaires**
- **Capacité Technologie transfusionnelle**

M. Delabaere rappelle que ces formations relèvent d'un arrêté d'habilitation conjoint des ministères de la Santé et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Mme Richard informe que ces habilitations correspondent à des enseignements complémentaires de 3ème cycle (FC et FI) et pour lesquels il y a rarement le public localement. Il s'agit d'un renouvellement respectant un cadrage du Ministère très précis et contraint pour ce type de diplôme.

M. Delabaere met au vote l'ensemble de ces capacités. Ces capacités sont adoptées par le CEVU avec une abstention.

7. Renouveau de D.I.U. (avec modifications) : (Faculté de médecine)

I D.I.U. de Réparation juridique du dommage corporel :

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité.

8. Conventions :

I Convention de diplôme en partenariat international de l'ITBS avec la Hochschule Harz de Wernigerode en Allemagne pour la délivrance du diplôme de niveau Master :

Il s'agit d'un double diplôme avec cette école d'enseignement supérieur Hochschule Harz de Wernigerode et l'ITBS.

L'ITBS propose soit le master mention métiers du tourisme et des loisirs soit la mention management de la culture, des arts et du patrimoine.

M. Delabaere se demande sur quels critères seront inscrits les étudiants dans l'une ou l'autre des mentions.

M. Ballouche rappelle que dans ces mentions il y a plusieurs spécialités. Selon son expérience il estime que le double diplôme devrait porter sur des spécialités pour une meilleure concordance entre les maquettes. Proposer deux mentions lui paraît trop large.

M. Delabaere propose de reporter cette convention au CEVU de mai avec une demande d'informations complémentaires sur l'articulation pédagogique, les mentions et le choix de la spécialité. Il soumet l'actuel projet de convention au vote.

Le CEVU émet un avis défavorable avec une abstention

I Convention entre l'Université d'Angers (IUT d'Angers-Cholet, UFR Droit Economie et Gestion d'Angers, Lycée La Providence Cholet) et l'IFTIC-SUP de Yaoundé (Cameroun) pour la délocalisation de la Licence Professionnelle Management des organisations Spécialité « Management des PME-PMI ».

M. Cledy présente cette convention. Il rappelle qu'il existe déjà une délocalisation avec l'IFTIC SUP pour le master innovation à l'ISTIA.

M. Cledy propose de présenter un bilan de cette expérience en fin d'année prochaine. Ce projet est intéressant à la fois pour l'IUT et l'UFR de Droit Economie et gestion. Il ajoute que pour des questions politiques, notamment avec la communauté d'agglomération de Cholet, il a été décidé d'indiquer le partenariat avec le lycée de la providence à Cholet.

Il met en avant la collaboration avec le PAPESAC, (Pôle d'Appui à la Professionnalisation de l'Enseignement Supérieur en Afrique Centrale), la GCPME Internationale, MEDEF international. Ce partenariat a pour but de tisser un bassin de PMI PME susceptibles de pouvoir accueillir les étudiants en stage dans le cadre de cette licence.

Il souhaite apporter des modifications par rapport à la version présentée en séance (modifications soulignées).

Convention :

« Préambule :

Cette délocalisation bénéficie déjà du soutien de deux Ministères camerounais, celui de l'Enseignement Supérieur, et celui des PME-PMI et de l'Ambassade du Gabon à Yaoundé [et l'ambassade du Cameroun au Gabon](#) »

Article 4 : Recrutement, inscription, suivi administratif des étudiants

« Conformément à l'article L 613-1, [L 613-3](#), [L 613-4](#) du code de l'éducation français.... »

Article 6 : Contenus et modalités d'obtention du diplôme

« Conformément à l'article [L712-2](#) du code de l'éducation français.... »

3.1. Organisation pédagogique et administrative

« L'organisation administrative locale et l'organisation logistique à Yaoundé est assurée par l'IFTIC-SUP sous la coordination du [Secrétaire Exécutif](#).

Article 10 : Durée de la convention

« La présente convention est conclue [pour l'année universitaire 2011-2012](#) ».

Annexe pédagogique :

3.3 Enseignements

Le volume horaire délégué à l'IFTIC-SUP correspond à [150 heures](#) en équivalent TD.

Le texte ci-dessous est à supprimer :

L'équipe pédagogique IFTIC-SUP assurera les cours suivants :

- UE7 Communication Internationale [55 h, 4 crédits]
Anglais
Espagnol ou Allemand
- UEN° Intitulé de l'UE [nbre h, nbre crédits]
Intitulé Module [nbre h, nbre crédits]
Intitulé Module [nbre h, nbre crédits]
Intitulé Module [nbre h, nbre crédits]
Intitulé Module [nbre h, nbre crédits]
- UEN° Intitulé de l'UE [nbre h, nbre crédits]
Intitulé Module [nbre h, nbre crédits]
Intitulé Module [nbre h, nbre crédits]
Intitulé Module [nbre h, nbre crédits]
Intitulé Module [nbre h, nbre crédits]

M. Cledy ajoute que cette formation ne coûte rien à l'établissement. Sont programmées 10 à 12 missions par an.

M. Delabaere s'interroge sur le rôle du Gabon. M. Clédy répond que la demande à l'origine émane du Cameroun et de l'IFTIC SUP qui lui est l'émanation de l'IAI (Ecole créée par les chefs d'état africains). Cela aura un impact en dehors du Cameroun, le pays le plus proche est le Gabon.

M. Ballouche souhaite connaître le coût de la formation pour l'étudiant local. M. Clédy répond que le coût est aux alentours de 800 euros.

Melle Palmero indique qu'au niveau de l'équipe pédagogique, M. Dufresne est PAST et non MCF.

Pour répondre à M. Guérin sur la référence éventuelle au partenariat avec l'ISTIA, M. Delabaere indique qu'il n'y a pas de convention cadre avec l'établissement IFTIC sup.

M. Clédy prévoit d'insérer ultérieurement dans la convention des éléments budgétaires plus détaillés.

Le CEVU émet un avis favorable du CEVU avec une abstention sous réserve de modifications demandées.

I Avenant n° 2 a la convention relative à la licence professionnelle Spécialité : Maintenance des Systèmes Automatisés.

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité.

9. Dossiers FSDIE

BDE SCIENCES « CLUB SONO :

M. Delabaere rappelle que la commission du 6 avril a émis un avis défavorable sur ce projet. Ce dossier a déjà été présenté. Le CEVU du 26 janvier estimait que le coût du projet était essentiellement pour l'achat de matériel or la direction de la culture pourrait mettre à disposition gratuitement du matériel et conseiller les étudiants.

Le CEVU souhaitait que le projet soit retravaillé avec le Direction de la culture.

Le projet n'ayant pas évolué depuis, la commission a émis un avis défavorable.

Le CEVU émet un avis défavorable à l'unanimité.

CHAUD LES JOUEURS -Développement des ludothèques au Cambodge -28 avril au 28 juillet 2011 :

Le projet a pour but de soutenir le développement des lieux d'accueil tels que les ludothèques dans les orphelinats ASPECA au Cambodge. Le projet propose une semaine de formation aux responsables cambodgiens et a pour but d'augmenter les fonds de jeux et jouets à leurs dispositions. Enfin il tend à pérenniser les projets antérieurs.

M. Delabaere rappelle que le FSDIE ne peut financer des stages intégrés à la formation et la commission a considéré que ce projet est un projet tuteuré et rentre dans une période de stage. Il ajoute que la commission s'est également interrogée sur l'aspect pérennisation et la progression du projet d'année en année. Ce point est mal identifié.

La commission a émis un avis défavorable.

Le CEVU décide d'émettre un avis défavorable à l'unanimité.

SOLISMILE -Alphabétisation des Adultes à Comboussougou -Juillet 2011 :

Le projet est né en 2008 à l'initiative de 5 étudiants afin de mener un projet d'alphabétisation de 50 adultes à Gomboussougou au Burkina Faso. Ainsi de février 2008 à décembre 2010, 50 adultes ont reçu des cours de français par des alphabétiseurs locaux.

Le projet présenté actuellement vise 50 à 100 adultes de Gomboussougou au Burkina Fasso et plus particulièrement des femmes. Les actions consisteraient à soutenir des projets générateurs de revenus pour aller vers une autonomie financière. Soli'smile a aussi pour projet de sensibiliser particulièrement les femmes à l'alphabétisation.

Les responsables du projet souhaitent élargir l'association aux étudiants de l'Université d'Angers. Elles sont également conscientes du contexte international actuel et restent en contact avec des personnes sur place.

M. Delabaere rappelle le principe général de précautions émis par le CEVU pour les projets se déroulant à l'étranger :

Principe général de précaution pour les projets se déroulant à l'étranger : Le CEVU rappelle aux étudiants le contexte international actuel et la vigilance nécessaire à avoir dans la réalisation de ce type de projet. Un principe de précaution devra être observé lors du départ des étudiants.

Ce projet est mis au vote. Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité pour 1100 euros.

10. Questions diverses

M. Midoux souhaite connaître la position de l'Université par rapport au vote électronique.

M. Delabaere répond qu'une étude a été faite, diligentée par le Directeur Général des Services. Au niveau juridique, le vote par internet n'est pas prévu par le code de l'éducation. Les conditions de sécurisation nécessitent un vote électronique sur place dans les conditions similaires au scrutin sur papier. Le problème du déplacement des étudiants n'est pas résolu. Le gain de temps est significatif uniquement pour le dépouillement.

L'expérience du vote électronique par l'Université de Nantes n'a pas augmenté de façon significative le taux de participation des étudiants aux élections. Cette université n'a d'ailleurs pas renouvelé cette opération. Depuis aucune autre université n'a mis en place le vote électronique. M. Martina ne souhaite pas envisager le recours au vote électronique pour l'Université d'Angers pour ces raisons pratiques.

Pour augmenter le taux de participation, M. Delabaere indique l'université envisage un envoi individuel par voie postale. Selon l'expérience d'autres universités l'impact a été positif.

Le Président de l'Université

Daniel Martina



La Directrice des Enseignements et de la Vie Etudiante

Brigitte BRAULT

Le Vice Président du CEVU

Eric Delabaere

